

Formateur PRAP secteur sanitaire et social

Objectifs

- + Participer à la réalisation et à l'animation d'un projet de formation PRAP intégré à la démarche prévention de l'établissement
- + Organiser et dispenser une formation PRAP des soignants et aidants
- + Former les salariés à être acteurs de la prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite

Contenu de la formation

- Risques liés à l'activité physique, TMS
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur
- Différents facteurs de risques biomécaniques, facteurs aggravants
- Outil de détection des situations de travail pouvant nuire à la santé
- Outils de recherche et de hiérarchisation des pistes d'amélioration de la situation de travail
- Formation aux techniques gestuelles
- Place de l'activité physique dans le travail
- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation PRAP

Compétences visées

Développer les compétences permettant d'animer une formation action à la prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement et d'informer, de sensibiliser les différents acteurs.

Méthodes pédagogiques

- En alternance avec des périodes d'application dans l'établissement (1 jour + 2 jours)
- Étude de cas
- Travaux de groupe et individuels
- Exposés
- Mises en situation
- Plan d'actions personnalisé

Intervenant(s)

Formateur de formateur PRAP

Public concerné

Formateur d'établissements, d'organismes de formation ou formateur indépendant.
Pré-requis : autoformation à distance INRS "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" (nous consulter).

Validation

Un certificat de formateur PRAP est délivré au stagiaire qui a participé à l'ensemble de la formation et à fait l'objet d'une évaluation favorable.

Durée :

12 jours (4+4+4) + 3 jours (1+2)

Dates 2018 : 13 au 16 mars

17 au 20 avril et 29 mai au 1er juin

Tarif inter : 2400,00 €

Tarif intra : Nous consulter

Maintien – actualisation des compétences (recyclage)

Obligatoire pour conserver la validité de son certificat.

3 jours tous les 3 ans.